



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA
Tél. : 04 50 33 77 67
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'ALLINGES, ANTHY-SUR-LEMAN, ARMOY, BALLAISON, BON-EN-CHABLAIS, BRENTHONNE, CERVENS, CHENS-SUR-LEMAN, DRAILLANT, DOUVAINE, EXCENEVEX, FESSY, LE LYAUD, LOISIN, LULLY, MARGENCEL, MASSONGY, MESSERY, NERNIER, ORCIER, PERRIGNIER, SCIEZ-SUR-LEMAN, THONON-LES-BAINS, VEIGY-FONCENEX, YVOIRE

Objet : projet de plan de gestion des boisements, de la ripisylve et des plantes exotiques envahissantes des cours d'eau et des rives du lac Léman du bassin versant du Sud-Ouest lémanique (déclaration d'intérêt général)

Pétitionnaire : THONON AGGLOMERATION

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2023-1567 du 12 décembre 2023 est prescrite, sur le territoire des communes d'ALLINGES, ANTHY-SUR-LEMAN, ARMOY, BALLAISON, BON-EN-CHABLAIS, BRENTHONNE, CERVENS, CHENS-SUR-LEMAN, DRAILLANT, DOUVAINE, EXCENEVEX, FESSY, LE LYAUD, LOISIN, LULLY, MARGENCEL, MASSONGY, MESSERY, NERNIER, ORCIER, PERRIGNIER, SCIEZ-SUR-LEMAN, THONON-LES-BAINS, VEIGY-FONCENEX, YVOIRE, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Président de THONON AGGLOMERATION, relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie de BON-EN-CHABLAIS (*siège de l'enquête*) et en mairies de d'ALLINGES, MASSONGY, SCIEZ-SUR-LEMAN et VEIGY-FONCENEX pendant 31 jours, **du mardi 02 janvier 2024 09h00 au jeudi 01 février 2024 à 17h00 inclus**, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Nelly VILDE est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de BON-EN-CHABLAIS (*siège de l'enquête*) Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

La commissaire-enquêtrice siégera en personne dans les mairies suivantes :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
BONS-EN-CHABLAIS	Mardi 02 janvier 2024	09h00 à 12h00
SCIEZ-SUR-LEMAN	Samedi 13 janvier 2024	09h00 à 12h00
ALLINGES	Vendredi 19 janvier 2024	14h00 à 17h00
MASSONGY	Jeudi 25 janvier 2024	13h30 à 18h00
VEIGY-FONCENEX	Mardi 30 janvier 2024	08h30 à 12h00
BONS-EN-CHABLAIS	Jeudi 01 février 2024	13h00 à 17h00

Elle établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Elle consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, la commissaire-enquêtrice transmet le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur est publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
Le chef de service eau-environnement



Damien ASSADET